



MOTOBECANE
MOTOCONFORT

INFORMATION 10126

Mars 1973

ECHANGE GARANTIE DES BATTERIES

Un échange au titre de la garantie d'une batterie ne peut être décidé qu'après vérification de celle-ci, opération comprenant :

- Un nettoyage, un remplissage, une charge ainsi qu'un contrôle de tenue de celle-ci dans le temps, manipulations nécessitant un délai minimum de 8 jours.

Afin d'éviter l'immobilisation de vos Clients, 2 solutions de dépannage sont possibles :

1°) - A l'aide de batteries "Volantes" soit obtenues à partir d'un approvisionnement à nos Services à des conditions spéciales "DEPART", ou de récupération.

2°) - A l'aide de batteries neuves fournies par nos Services en Débit momentané restant entendu, au cas où la garantie ne serait finalement pas accordée que :

- D'une part, le débit momentané deviendrait ferme,
- D'autre part, la batterie jugée bonne vous serait retournée.

Si vous n'adoptiez pas l'une de ces solutions, votre Client devrait alors patienter le temps nécessaire à notre prise de décision de garantie, auquel s'ajouteraient les délais d'expédition aller et retour. Commercialement, ceci n'est pas souhaitable.

REMARQUE IMPORTANTE.

Une batterie qui a fonctionné, ne doit jamais se trouver vide de son électrolyte à moins d'avoir été déchargée et énergiquement rincée à l'eau claire. En conséquence, toute batterie retournée, doit nous parvenir pleine c'est-à-dire, pourvue de son propre électrolyte. Nous disposons d'un emballage spécial qui peut vous être fourni sur demande au Service Réparations, lors d'un envoi de batteries pour échange

Pour les batteries Bosch, nous vous informons que vous pouvez bénéficier de l'assistance des Stations Services de cette Firme que nous pouvons vous indiquer si besoin.

STOKAGE BATTERIES CHARGEES

Il peut arriver que pour une raison quelconque vous ayez mis en service une batterie qui ne se trouve pas utilisée (machine de démonstration par exemple).

Il est alors important que la période de non fonctionnement n'excède pas deux semaines. Passé ce délai, il est indispensable de recharger la batterie.

Vous devez avoir connaissance de cet état de chose pour le signaler au client qui n'a qu'un usage intermittent de son véhicule, celui-ci devra en effet faire procéder périodiquement si besoin est, à la charge de sa batterie au cas d'immobilisation trop conséquente (HIVER).

Nous vous recommandons en conséquence de ne pas procéder systématiquement à la mise en charge d'avance et d'avoir pour vos démonstrations un jeu de batteries "volantes".